

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Congrès d'Épernay des 30, 31 mai et 1^{er} juin 2019

❖ DEPARTEMENTS :

La Fédération remboursera à maxima les frais pour **2 présidents d'Association par département** (ou leurs représentants)

Le choix des bénéficiaires se fera par le Comité de l'association départementale.

L'association départementale sera chargée de transmettre la liste des bénéficiaires du remboursement avant 24 mai 2019 au Secrétariat des élus (vincent@peep.asso.fr)

❖ UNIONS ACADEMIQUES :

La Fédération remboursera par **UA les frais pour un 1 président d'Association** (ou son représentant)

+ 1 représentant par tranche de 1000 adhérents (adhésions enregistrées et payées dans nos bases au 21 mars 2019)*

Le choix des bénéficiaires se fera par le comité de l'UA.

Ce seront les UA qui seront chargées de transmettre la liste des bénéficiaires du remboursement avant le 24 mai 2019 au Secrétariat des élus (vincent@peep.asso.fr)

❖ **Pour les APE** n'ayant ni Union académique ni association départementale, vous pouvez vous rapprocher du Service Relations aux Affiliés (s2a@peep.asso.fr)

**Exemple : de 3000 à 3499 adhésions, 3 remboursements pour l'UA
de 3500 à 3999 adhésions, 4 remboursements pour l'UA*

a. Le Déplacement :

- Les frais de déplacement du congressiste seront remboursés sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe, du lieu de résidence jusqu'à Epernay, **sur justificatifs**.
- Déplacement en voiture personnelle : remboursement des frais kilométriques sur la base de 0.30 €/km en co-voiturage, minimum 2 congressistes par véhicule.
- Remboursement des frais kilométriques si le coût/personne est inférieur ou égal

à un billet SNCF 2^{ème} classe. Sinon, le tarif SNCF 2^{ème} classe sera appliqué.

- Déplacement avion : sauf cas géographique particulier (DROM), le billet d'avion ne sera intégralement remboursé que si son coût est inférieur ou égal à celui du billet SNCF 2^{ème} classe. Sinon, le tarif SNCF 2^{ème} classe sera appliqué.

b. Les Repas :

- Remboursement forfaitaire de 25 € maximum par dîner pour les congressistes (limité à 3 dîners) sur justificatifs.

Les dîners des accompagnateurs ne sont pas pris en charge.

- **NOUVEAUTE** : La Fédération prend en charge les 3 déjeuners (Jeudi, Vendredi et Samedi) pris sur le site du congrès. Vous n'avez plus besoin d'avancer ces repas.

Les déjeuners des accompagnateurs ne sont pas pris en charge.

Les déjeuners pris en dehors du site du Congrès ne seront pas pris en charge.

Inscription obligatoire pour tous !

c. L'hébergement :

- **3** nuits d'hôtel maximum d'un montant unitaire de 88 € par nuit et par congressiste, petit déjeuner compris, sur justificatif)

Ces frais ne pourront être remboursés que si vous figurez sur la liste adressée par votre président UA.

N.B. : les frais des accompagnateurs (conjoint(e), enfant(s)) ne sont pas pris en charge par la fédération.